



ONTARIO LABOUR RELATIONS BOARD

Colleges Collective Bargaining Act, 2008

OLRB Case No: **1956-17-VO**
Last Offer Vote

College Employer Council, Applicant v **Ontario Public Service Employees Union**, Responding Party

Application Date: November 6, 2017

NOTICE OF VOTE

The College Employer Council (the "Employer") has requested the Board conduct a vote of the Academic unit covering full-time and partial load employees on whether to accept or reject the Employer's last offer, dated November 6, 2017, received by the Union.

The *Colleges Collective Bargaining Act, 2008* states that before or after the commencement of a strike or lock-out, the Employer of the employees in the affected bargaining unit may request a vote by the employees on the last offer received by the Union with respect to all matters that remain in dispute between the parties to the collective agreement.

A copy of the Employer's last offer, dated November 6, 2017, can be found on the Employer's website and the website of each of the colleges. It can also be found at
http://www.olrb.gov.on.ca/english/ACAD_ManagementOffer_20171106.pdf

Voters are entitled to vote without interference, restraint or coercion. The Board's Returning Officer will be overseeing the vote.

This is a SECRET BALLOT vote and your vote is strictly confidential.

METHOD OF LAST OFFER VOTE

The vote will be conducted ON-LINE or by TELEPHONE.

ELIGIBILITY TO VOTE

Eligible voters are those in the Academic unit covering full-time and partial load employees.

VOTE DATES

The vote period will open from **9.00 a.m. ET on Tuesday November 14, 2017 and will close at 10.00 a.m. ET on Thursday November 16, 2017.**

- To vote online, go to www.olrb-crto.isivote.com and follow the instructions.
- To vote by telephone, call the toll free voting phone number: English 1-888-359-2308, French 1-888-359-2309 and follow the instructions.

VOTE INSTRUCTIONS

Eligible voters will receive an email on Monday November 13, 2017 at their College email address outlining how to vote and providing a personal identification number (PIN).

You will need a PIN to cast your vote.

If you believe that you are eligible to vote and do not receive an email on November 13, 2017 outlining how to vote and providing a personal identification number (PIN), you may contact the VOTER HELP CENTRE toll free at 1-888-281-8683 (8am-8pm ET).

If you lose or misplace your PIN, contact the VOTER HELP CENTRE toll free at 1-888-281-8683 (8am-8pm ET).

A reminder email to those voters who have not cast a ballot will be sent on the second day of voting.

The PIN which will be provided is strictly for personal use and must not be shared.

QUESTION ON THE BALLOT

The ballot that will be provided to voters contains the following:

The Employer's last offer was received by the Union on November 6, 2017.

- I accept the employer's offer received on November 6, 2017.
 - I reject the employer's offer received on November 6, 2017.
-

VOTE RESULT

The counting of the vote and the announcement of the result will proceed at a time and place to be determined and the parties will be advised accordingly.

DATED: November 8, 2017



Catherine Gilbert
Registrar

Website: www.olrb.gov.on.ca

Address all communication to:

The Registrar
Ontario Labour Relations Board
505 University Avenue, 2nd Floor
Toronto, Ontario M5G 2P1
Tel: 416-326-7500
Toll-free: 1-877-339-3335
Fax: 416-326-7531

ONTARIO LABOUR RELATIONS BOARD IMPORTANT NOTES

FRENCH OR ENGLISH

Si vous communiquez avec la Commission, vous avez le droit de recevoir des services en français et en anglais. Vous pouvez consulter les règles de la Commission, les formulaires et les bulletins d'information sur le site Web de la Commission au www.olrb.gov.on.ca ou composer le 416-326-7500 ou (sans frais) le 1-877-339-3335 pour de plus amples renseignements. Veuillez prendre note que la Commission n'offre pas de services d'interprétation dans les langues autres que le français et l'anglais.

You have the right to communicate with, and receive available services from, the Board in either English or French. You can access the Board's Rules, Forms and Information Bulletins from its website at www.olrb.gov.on.ca or by calling 416-326-7500. Please note that the Board does not provide translation services in languages other than English or French.

ACCESSIBILITY and ACCOMMODATION

In accordance with the *Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005*, the Board makes every effort to ensure that its services are provided in a manner that respects the dignity and independence of persons with disabilities. Please tell the Board if you require any accommodation to meet your individual needs.

HEARINGS

Board hearings are open to the public unless the panel decides that matters involving public security may be disclosed or if it believes that disclosure of financial or personal matters would be damaging to any of the parties. Hearings are not recorded and no transcripts are produced.



COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DE L'ONTARIO

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges

N° de cas de la CRTO : **1956-17-VO**
Scrutin – dernière offre

Conseil des employeurs des collèges, requérant c. **Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario**, intimé

DATE DE LA DEMANDE : 6 novembre 2017

AVIS DE SCRUTIN

Le Conseil des employeurs des collèges (l'« employeur ») a demandé à la Commission de tenir un scrutin auprès de l'unité du corps enseignant qui comprend les employés à plein temps et les employés à charge partielle, sur l'acceptation ou le rejet de sa plus récente offre, datée du 6 novembre 2017, que le syndicat a reçue.

La *Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges* prévoit qu'avant ou après le début d'une grève ou d'un lock-out, l'employeur des employés dans l'unité de négociation concernée peut demander à la commission la tenue d'un scrutin auprès des employés sur l'acceptation ou le rejet de la plus récente offre que le syndicat a reçue en ce qui concerne les questions qui demeurent en litige entre les parties à la convention collective.

Une copie de la plus récente offre de l'employeur, datée du 6 novembre 2017, est consultable sur le site Web de l'employeur et le site Web de chaque collège. Elle est également affichée à :
http://www.olrb.gov.on.ca/english/ACAD_ManagementOffer_20171106.pdf
(en anglais)

Les votants ont le droit de voter sans contrainte, ingérence et coercition. Le directeur du scrutin de la Commission supervisera le scrutin.

Le scrutin est un SCRUTIN SECRET et votre vote est strictement confidentiel.

MÉTHODE DE VOTE SUR LA PLUS RÉCENTE OFFRE

Le scrutin se déroulera EN LIGNE ou par TÉLÉPHONE.

HABILETÉ À VOTER

Les personnes habiles à voter sont celles qui sont comprises dans l'unité du corps enseignant comprenant les employés à temps plein et les employés à charge partielle.

DATE DU SCRUTIN

La période de vote commencera à **9 h 00 du matin (heure de l'Est), le mardi 14 novembre 2017, et se terminera à 10 h 00 du matin (heure de l'Est), le jeudi 16 novembre 2017.**

- Pour voter en ligne, allez sur le site www.olrb-crto.isivote.com et suivez les instructions.
- Pour voter par téléphone, composez le numéro de téléphone gratuit 1 888 359-2309 (en français) ou 1 888-359-2308 (en anglais), et suivez les instructions.

INSTRUCTIONS POUR VOTER

Les personnes habiles à voter recevront un courriel, le lundi 13 novembre 2017, à l'adresse de courriel de leur collègue, qui leur expliquera comment voter et leur fournira leur numéro d'identification personnel (NIP).

Vous devez avoir un NIP pour voter.

Si vous pensez que vous êtes habile à voter et que vous n'avez pas reçu de courriel le 13 novembre 2017 vous expliquant comment voter et vous fournissant votre numéro d'identification personnel (NIP), vous pouvez appeler l'INFO-CENTRE DES VOTANTS au numéro gratuit 1 888 281-8683 (8 h – 20 h HE).

Si vous perdez ou ne retrouvez pas votre NIP, appelez l'INFO-CENTRE DES VOTANTS au numéro gratuit 1 888 281-8683 (8 h – 20 h HE).

Un courriel de rappel sera envoyé, le deuxième jour du scrutin, aux personnes habiles à voter qui n'ont pas encore voté.

Le NIP qui sera fourni est strictement personnel et ne doit être communiqué à personne.

QUESTION SUR LE BULLETIN DE VOTE

Le bulletin de vote qui sera remis aux votants contient la question suivante :

La plus récente offre de l'employeur a été reçue par le syndicat le 6 novembre 2017.

- J'accepte l'offre de l'employeur reçue le 6 novembre 2017.
 - Je rejette l'offre de l'employeur reçue le 6 novembre 2017.
-

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin et l'annonce des résultats auront lieu à une date et à un lieu qui seront établis à une date ultérieure. Les parties en seront informées en temps voulu.

FAIT le 8 novembre 2017



Catherine Gilbert
Greffière

Site Web : www.olrb.gov.on.ca

Personne-ressource pour toutes les communications :

Greffière
Commission des relations de travail
de l'Ontario
505, av. University, 2^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2P1
Tél. : 416 326-7500
Sans frais : 1 877 339-3335
Télec. : 416 326-7531

REMARQUES IMPORTANTES

FRANÇAIS OU ANGLAIS

If you communicate with the Board, you have the right to receive available services from the Board in either English or French. You can access the Board's Rules, Forms and Information Bulletins from its website at www.olrb.gov.on.ca or by calling 416-326-7500 or 1-877-339-3335 for more information. Please note that the Board does not provide translation services in languages other than English or French.

Vous avez le droit de communiquer avec la Commission et de recevoir des services en français ou en anglais. Vous pouvez consulter les Règles de la Commission, ses formulaires et bulletins d'information sur le site Web de la Commission, à www.olrb.gov.on.ca ou appeler la Commission au 416 326-7500. Veuillez noter que la Commission n'offre pas de services d'interprétation dans les langues autres que le français et l'anglais.

ACCESSIBILITÉ et MESURES D'ADAPTATION

Conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, la Commission veille à ce que ses services soient offerts d'une manière qui respecte la dignité et l'indépendance des personnes handicapées. Veuillez indiquer à la Commission si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour répondre à vos besoins particuliers.

AUDIENCES

Les audiences de la Commission sont ouvertes au public, sauf si, selon le comité, des questions de sécurité publique sont en jeu ou s'il peut être préjudiciable pour l'une ou l'autre partie de débattre en public de questions personnelles, d'ordre financier et autre. L'audience n'est pas enregistrée et il n'y a pas de transcription des échanges.